

## COMMENT OBTENIR L'AGRÉMENT ?

L'agrément est délivré par le directeur de l'UFR pour les stages des étudiants de 2<sup>e</sup> cycle et par le directeur général de l'ARS pour les stages de 3<sup>e</sup> cycle.

Pour être agréé, le MSU doit :

- exercer en tant que médecin installé depuis au moins 1 an ;
- exercer en cabinet individuel ou de groupe, en maison, centre ou pôle de santé ;
- se former à l'accueil, à l'encadrement et à l'évaluation d'un étudiant (2 jours finançables via le Développement professionnel continu) ;
- proposer des activités de soins en adéquation avec la formation proposée ;
- proposer un niveau d'encadrement d'accueil requis pour la formation.

## LA RÉMUNÉRATION

- Honoraires pédagogiques : **600 € bruts par mois de stage** ;
- Indemnités compensatrices : **la formation est indemnisée sur la base de 15 consultations par jour** (dans la limite de 2 jours de formation) ;
- Rémunération complémentaire en cas d'exercice dans une maison de santé pluridisciplinaire ou centre de santé ayant signé l'accord conventionnel interprofessionnel : **3 150 €** (2 stages par an minimum).
- Signature d'un Contrat de coordination et de stabilisation des médecins : **aide forfaitaire de 300€ supplémentaires** lors de l'accueil d'un étudiant (en zone sous dense (ZIP/ZAC)).

« Devenir MSU permet de se projeter sur un territoire en allant sur le terrain ».

- Enquête régionale ARS Auvergne-Rhône-Alpes 2022



# Devenez maître de stage universitaire !

VALORISEZ  
VOTRE EXPÉRIENCE  
ET ENRICHISSEZ  
VOTRE PRATIQUE

**94 %**  
des médecins recommandent la maîtrise de stage à leurs confrères



- Transmettez votre savoir-faire
- Participez à la formation de vos futurs remplaçants
- Devenez membre d'une équipe universitaire !

D'ici 2024, **30 % d'étudiants supplémentaires** devront être formés. Déjà **2 115 MSU** sont agréés en Auvergne-Rhône-Alpes.



POUR PLUS D'INFORMATIONS,  
CONSULTEZ LE PORTAIL D'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS  
DE SANTÉ (PAPS) AUVERGNE-RHÔNE-ALPES !

[WWW.AUVERGNE-RHONE-ALPES.PAPS.SANTE.FR](http://WWW.AUVERGNE-RHONE-ALPES.PAPS.SANTE.FR)



# LES MODALITÉS D'ACCUEIL

Vous pouvez accueillir un ou plusieurs stagiaires à différentes étapes de leur cursus.



## EN MÉDECINE GÉNÉRALE

### 2<sup>E</sup> CYCLE (STAGE D'EXTERNAT)

#### ↘ Stage d'observation

> Découvrir la médecine générale et donner envie d'exercer cette spécialité.

- 6 à 8 semaines à temps plein\*
- Ou 12 à 16 semaines à temps partiel



### 3<sup>E</sup> CYCLE (STAGE D'INTERNAT)

#### PLUSIEURS TYPES DE STAGES POSSIBLES

#### NIVEAU 1 – 1<sup>RE</sup> ANNÉE

↘ 3 objectifs : l'observation, la supervision directe et la supervision indirecte.

> Préparer l'étudiant à l'exercice de cette discipline et en appréhender les spécificités.

- 6 mois
- 8 demi-journées par semaine
- Chez un ou plusieurs MSU

#### NIVEAU 2 – 3<sup>E</sup> ANNÉE

Pour accueillir des internes de niveau 2, il est nécessaire d'avoir préalablement supervisé des internes de niveau 1.

↘ Stage ambulatoire en soins primaires en autonomie supervisée (SASPAS)

> Approfondir son approche de l'exercice libéral.

- Supervision indirecte progressive
- 6 mois
- 1 jour par semaine
- Chez plusieurs MSU

↘ Stages chez des MSU ayant une grande activité en santé de la femme et/ou de l'enfant

- 6 mois
- Possibilité de stage mixte ambulatoire – hospitalier.

↘ Stage libre ou professionnalisant

- Modèle du stage SASPAS
- 6 mois
- Possibilité de stage mixte ambulatoire – hospitalier.



« L'échange avec un médecin en formation est source d'enrichissement réciproque. »

\* modalités d'accueil définies par chaque faculté selon le règlement des études.